



Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Philippe Kridelka, Ambassadeur,
Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Séance d'information

La situation en Libye (renvoi à la CPI conformément à la résolution 1970)

New York, le 10 novembre 2020

Madame la Présidente,

Je remercie Madame la Procureure Fatou Bensouda pour son rapport écrit et l'exposé fort éclairant qu'elle vient de présenter au Conseil de sécurité.

Je voudrais aujourd'hui aborder trois points : la nécessité de rendre justice aux victimes des crimes les plus atroces pour parvenir à la paix en Libye ; la coopération indispensable de toutes les parties prenantes sans laquelle la Cour pénale internationale ne peut mettre en œuvre son mandat ; et, enfin, le soutien ferme et indéfectible de la Belgique à la Cour et aux membres de son personnel.

Tout d'abord, la Belgique félicite les parties libyennes pour la signature d'un accord de cessez-le-feu, le 23 octobre dernier, sous les auspices des Nations Unies. L'organisation, hier à Tunis, de la première réunion en présentiel du forum de dialogue politique libyen en vue de parvenir à une solution politique durable est un nouveau pas important. Pour instaurer la paix et la stabilité en Libye, un élément essentiel sera sans conteste de **rendre justice aux victimes** des crimes les plus graves qui ont été commis par toutes les parties au conflit.

Dans ce contexte, la Cour pénale internationale pourra jouer un rôle important en continuant à appuyer les efforts des autorités nationales dans ce domaine. La Belgique note à cet égard avec grande satisfaction que le Bureau du Procureur a accompli des progrès considérables dans ses enquêtes et qu'il poursuit sa collaboration active avec les autorités libyennes, notamment en vue d'appuyer les affaires menées au niveau national concernant des allégations de crimes visant des réfugiés et des migrants.

Je voudrais ensuite rappeler à quel point la CPI dépend de la **coopération de tous les acteurs concernés** pour mener à bien son mandat. Ceci concerne bien évidemment en premier lieu les Etats, comme stipulé dans la résolution 1970 de ce Conseil. La Belgique salue sur ce plan les efforts déployés par les autorités libyennes compétentes. Elles ont notamment permis d'organiser deux missions de terrain du Bureau du Procureur, mais aussi de collecter et de préserver des éléments de preuve en vue d'enquêtes futures. Mon pays encourage vivement tous ceux qui se sont investis de façon positive pour la paix et la réconciliation en Libye à coopérer avec la Cour. Je pense en particulier aux démarches qui pourraient être effectuées pour faciliter l'accès à tout le territoire libyen ou encore à l'exécution des mandats d'arrêt en suspens de la Cour en arrêtant les fugitifs et en les remettant à la CPI. Ce dernier point concerne aussi les Etats tiers où ont été localisés certains de ces suspects, telle l'Egypte.

La coopération avec la Cour concerne aussi des organisations comme EUROPOL ou encore les Nations Unies. Il faut se féliciter du renforcement des relations de travail entre le Bureau du Procureur et la MANUL. Par contre, il n'est pas acceptable que ce Conseil n'ait toujours pas pris en charge les dépenses liées à la saisine de la Cour, conformément à l'article 115, b) du Statut de Rome. Il est anormal de faire peser la charge financière de ces enquêtes uniquement sur les Etats parties, particulièrement à un moment où des ressources additionnelles sont indispensables pour faire progresser les enquêtes du Bureau en Libye.

Madame la Présidente, pour terminer, permettez-moi de réitérer à nouveau le **soutien indéfectible de la Belgique à la CPI en tant qu'institution judiciaire indépendante et impartiale**. Mon pays déplore l'application de sanctions à la Cour et plus particulièrement à son Procureur et aux membres de son Bureau, de même que la poursuite des menaces de la part des autorités américaines. Ces attaques entravent le bon fonctionnement de la Cour, mettent à mal son intégrité et menacent son indépendance. S'attaquer à la Cour pénale internationale, c'est s'attaquer à nos valeurs et à nos intérêts essentiels. Cela est inacceptable.

Avec ses partenaires, la Belgique se tient prête à réagir et venir en aide à la Cour afin de contrer les effets de ces mesures de façon concrète et pratique. Elle appelle également une nouvelle fois les Etats-Unis à revenir sur celles-ci.

Je vous remercie.